COMPTE RENDU REUNION EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HANTAY

DU 13 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 13 septembre 2014 à 11 heures 45, sur convocation et sous la présidence de Madame DUHEM Désirée, Maire.
Madame le Maire a ouvert la séance et procédé à l'appel des membres et a constaté que le quorum était atteint.

Présents :
BACHETTE Laurence, BONNEL Philippe, DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, KORDALSKI Bruno, LEFEBVRE Marie Noëlle, MANENT Vincent, MESUROLLE Hélène, OMIETANSKI Bernard, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, SYSSAU Nadine VANDEWAELLE Eglantine.
Absents excusés :
CANON Cécile, MONTOIS Jacques a donné pouvoir à SYSSAU Nadine (à l'avenir il a été demandé de fournir un « pouvoir » conforme et signé)
Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance extraordinaire en date du 27 juin 2014.
Madame le Maire a évoqué sa rencontre avec Transpole concernant le logiciel relatif au covoiturage. Ceux-ci lui ont répondu qu'il existe un logiciel sur le site Transpole et invitent les élus à aller sur ce site.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Accroissement de l'activité induit par les TAP – nouveaux Rythmes Scolaires
Madame le Maire rappelle que M.OMIETANSKI Bernard, 1er Adjoint, Mme KORDALSKI Laurence et THELLIEZ Stéphanie avaient anticipé la mise en place – M.OMIETANSKI explique qu'une enquête a été faite en juin, environ 70 enfants étaient susceptibles de participer aux TAP, aujourd'hui le nombre d'inscrits est de 94 enfants. Il a été rappelé que l'organisation de ces TAP fonctionnerait d'abord avec le personnel de la mairie, qui est une très bonne équipe. Le comité de pilotage (élus, parents d'élèves, instituteurs) n'ayant pas de retour d'exemple car ceux-ci n'existaient pas, a décidé de faire une mise au point au bout des 3 premiers mois d'activité en décembre.
Monsieur OMIETANSKI Bernard, rappelle la prise en charge globale du coût financier des TAP qui ont lieu le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Il informe que le thème de la première période est le temps du cirque ; 94 enfants participent, les autres enfants non inscrits rentrent chez eux.
Au vu du nombre d'enfants, il est souhaitable de procéder au recrutement d'animateurs. Madame le Maire rappelle qu'aucune obligation d'encadrement n'est exigée mais propose d'adapter le nombre d'animateurs en fonction du nombre d'enfants.
Il a été précisé que dans certaines communes, l'encadrement est fait par des élus, il a été évoqué également de se rapprocher éventuellement de nounous sans enfants mais suggestion non retenue ….
Madame le Maire demande de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents à durée déterminée à chaque période scolaire à raison de 3h minimum par semaine.
Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 12h16